



Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **12**
Nombre de conseillers votants : **14**

Présents : Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Pierre FAURE, Emmanuelle PAQUIER, Alain MERLE, Mélanie NAUTIN, Olivier FLAVEN, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN, Audrey BOUVIER, Thierry ROUZIER, Sandrine PONCET

Absents ayant donné pouvoir : Fanny SOCQUET-JUGLARD a donné pouvoir à Mélanie NAUTIN, Anne MARECHAL a donné pouvoir à Alexia PROUST

Absents : Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du seize mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le vingt mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. MERLE Alain.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Pierre FAURE est désigné pour remplir cette fonction.

2026_21 : Désignation du représentant de la commune de Quaix-en-Chartreuse auprès de la Société Publique Locale (SPL) « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise »

La Société Publique Locale « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » (SPL ALEC) a pour objet de mettre en œuvre les politiques climatiques et de transition énergétique de ses collectivités actionnaires.

La commune de Quaix-en-Chartreuse est actionnaire de la SPL ALEC : elle a adopté les statuts, a pris part au capital de la SPL en versant une participation de 500€ et a désigné un représentant pour siéger à l'Assemblée spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

A la suite des élections municipales 2026, il convient de procéder au renouvellement du représentant de la commune de Quaix-en-Chartreuse siégeant au sein des instances de la SPL « Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » ;

Le Conseil municipal propose :

- De désigner Mme Emmanuelle PAQUIER en tant que représentant de la commune de Quaix-en-Chartreuse à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.
De désigner Mme Anne MARECHAL comme suppléante

Le Conseil municipal après avoir délibéré ;

- Désigne Mme Emmanuelle PAQUIER en tant que représentant de la commune de Quaix-en-Chartreuse à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.
- Désigne Mme Anne MARECHAL comme suppléante

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Maire
Eric ROSSETTI



Le secrétaire de séance
Pierre FAURE



Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.